

à quel prix il voudrait mettre l'affaire en termes d'être conclue, M. Pacaud lui avait répondu qu'il lui en obtiendrait la conclusion moyennant \$100,000. Sur quoi, il fut convenu entre eux que M. Pacaud ferait l'arrangement pour M. Armstrong, et toucherait en récompense \$100,000.

Le 13 mars 1891, les honorables MM. Mercier, Robidoux, Charles Langelier, et Shehyn, tous quatre membres du gouvernement de la province de Québec, partirent de Montréal avec M. Pacaud pour New-York par chemin de fer. M. Armstrong alla jusqu'à Saint-Jean, province de Québec, dans le même train, ayant été entendu que M. Pacaud parlerait alors aux ministres susmentionnés et viendrait dire à M. Armstrong, avant l'arrivée à Saint-Jean, si le gouvernement consentait à traiter avec le nouveau syndicat. M. Pacaud accompagna les ministres dans leur wagon privé, et vint à Saint-Jean annoncer à M. Armstrong que l'affaire, à coup sûr, se conclurait d'une manière satisfaisante dès que l'on saurait que l'arrangement avec M. McDonald était manqué; mais qu'on n'avait encore aucune information de M. McDonald à ce sujet.

Le 17 avril, M. Angus M. Thom soumit une offre à l'honorable Pierre Garneau, commissaire des travaux publics et premier ministre *ad interim* (elle est imprimée au long sous le No 13 parmi les pièces)—de poursuivre les travaux, achever le chemin de fer, et le mettre en état d'exploitation pour le 31 décembre 1892, jusqu'à Paspébiac et de là au bassin de Gaspé, aussitôt que les circonstances le permettraient. Cette offre supposait la réorganisation de la compagnie, et était faite sous la condition que la compagnie réorganisée recevrait les diverses subventions votées par la législature provinciale. Elle portait que les créances légitimes et privilégiées alors existantes seraient payées par une personne que le gouvernement chargerait de ce soin, après qu'elles auraient été vérifiées par M. Thom, représentant la compagnie; et comme garantie de l'exécution de l'offre, il serait déposé \$500,000 en obligations. Cette proposition fut acceptée, et un ordre en conseil, passé le 23 avril pour y donner suite (il se trouve aussi aux productions sous la cote 13); une des conditions portant que le gouvernement retiendrait la subvention de 800,000 acres de terre, accordée par la législature de la province de Québec (54 Victoria, chapitre 88, article 1, paragraphe J), pour l'employer à payer les dettes de la Compagnie du chemin de fer de la baie des Chaleurs, et que ces dettes après avoir été admises et visées par M. Thom, représentant la compagnie, seraient payées par une personne nommée *ad hoc* par le gouvernement.

Le 28 avril 1891, M. L.-J. Riopel, directeur-gérant, et M. L.-A. Robitaille, secrétaire-trésorier de la compagnie, certifièrent un état estimatif des travaux faits qui restaient à payer à M. C.-N. Armstrong aux termes de son traité avec la compagnie; le tout montant à \$298,943.62. Mais il n'est pas prouvé que la Compagnie lui doit cette somme. La créance d'Armstrong n'est pas privilégiée sur l'actif de la Compagnie du chemin de fer de la baie des Chaleurs, et par conséquent n'est pas acquittable avec la subvention des 800,000 acres de terre convertie en argent.

Par un ordre en conseil du 23 avril dernier, M. J. Chrysostome Langelier, sous-régistrare de la province de Québec, fut nommé commissaire pour le paiement des créances contre cette compagnie, en exécution de l'ordre en conseil No 237 précité.

Le 23 avril, l'honorable P. Garneau, en sa qualité de représentant du premier ministre et du trésorier de Québec, signait une lettre de crédit autorisant la banque Nationale à avancer \$75,000 à M. J. Chrysostome Langelier. La lettre était payable le 10 juillet 1891.

Le même jour, 23 avril, l'honorable P. Garneau, en sa qualité de représentant du premier ministre et du trésorier de Québec, signa une seconde lettre de crédit, autorisant la banque Union du Canada à avancer \$100,000 à M. J. Chrysostome Langelier.

M. J. Chrysostome Langelier, le commissaire nommé, par ordre en conseil le 23 avril, fut informé par l'honorable M. Garneau, commissaire provincial des travaux publics, et par M. Siméon Lesage, assistant-commissaire provincial des travaux publics, qu'on avait émis ces lettres de \$100,000 et de \$75,000, comme il est dit ci-dessus; et il eut d'eux l'ordre de les endosser et d'en remettre le produit à M. Charles N. Armstrong.